

## **9 territoires ardéchois lauréats du programme « Petites Villes de Demain » Un accompagnement pour revitaliser la ruralité**

Le programme « Petites Villes de Demain », lancé officiellement le 1er octobre 2020, s'inscrit dans le cadre du plan de relance dont il est une composante opérationnelle importante. Il vise à soutenir la revitalisation des villes de moins de 20 000 habitants situées en dehors des grands pôles urbains, mais exerçant des fonctions de centralité au sein d'un territoire en raison des équipements ou services dont elles sont dotées tout en présentant des signes de fragilité (économique, démographique, en matière d'offre de services, etc.).

**Doté de 3 milliards d'euros sur six ans (2020- 2026)** « Petites Villes de Demain » est piloté par l'Agence nationale de cohésion des territoires (ANCT). Sa vocation est d'accompagner l'élaboration et la réalisation des projets de territoire par diverses actions, notamment du soutien à l'ingénierie :

- Aide au diagnostic des territoires et des secteurs d'activités
- Accompagnement à la conception et au pilotage des projets de territoire
- Accélération de la transformation du parc de logements, maintien et développement des commerces et des services, encouragement à l'adoption de pratiques écologiques, valorisation du patrimoine, etc.
- Apport de solutions innovantes au service des projets des collectivités.

Ce programme concerne un millier de collectivités au plan national et 226 communes ont été sélectionnées au total pour la région Auvergne-Rhône-Alpes à l'issue d'un appel à candidature.

Ainsi, en Ardèche, à l'issue de l'appel à projets lancé le 6 octobre 2020, un comité départemental de sélection s'est tenu le 13 novembre dernier afin de choisir et prioriser les candidatures ardéchoises qui ont ensuite été soumises à la validation d'un comité régional réuni le 23 novembre.

**Au terme de ce processus, 9 territoires ardéchois, représentant 13 communes sur 9 intercommunalités différentes, ont été retenus pour intégrer le programme « Petites Villes de Demain » :**

- communauté d'agglomération Arche agglo / Tournon-sur-Rhône ;
- communauté d'agglomération Privas centre Ardèche / La Voulte-sur-Rhône et Le Pouzin ;
- communauté de communes Ardèche Rhône Coiron / Le Teil ;
- communauté de communes Berg et Coiron / Villeneuve-de-Berg ;
- communauté de communes des Gorges de l'Ardèche / Vallon-Pont-d'Arc et Ruoms ;
- communauté de communes Pays des Vans en Cévennes / Les Vans ;
- communauté de communes du Rhône aux gorges de l'Ardèche / Viviers et Bourg-Saint-Andéol ;
- communauté de communes Val de Ligne / Largentière ;
- communauté de communes Val'Eyrieux / Le Cheylard et St-Agrève.

Les collectivités engagées dans ce dispositif bénéficieront de l'appui des services de l'État, d'une offre d'aides financières (<https://petitesvillesdedemain.aides-territoires.beta.gouv.fr>) et d'une mise en réseau de l'ensemble des acteurs nationaux et locaux engagés dans la revitalisation. Le programme met également à disposition des outils méthodologiques et des études utiles à la compréhension des enjeux et la réalisation des projets.

**Cabinet du préfet**

**Bureau de la représentation de l'État et  
de la communication interministérielle**



@Prefet07

[www.ardeche.gouv.fr](http://www.ardeche.gouv.fr)